

« 4. *Prie* le Secrétaire général de rendre compte à l'Assemblée, à sa quarante-neuvième session, des mesures prises. »

*46^e séance plénière
20 juillet 1993*

1993/64. Préparatifs du Sommet mondial pour le développement social

Le Conseil économique et social.

Prenant note de la résolution 47/92 de l'Assemblée générale, en date du 16 décembre 1992, sur la convocation d'un sommet mondial pour le développement social en 1995,

Convaincu que le Sommet mondial pour le développement social sera une occasion unique d'appeler l'attention de tous les pays sur les principaux problèmes d'ordre social et humain, de promouvoir des politiques et de renforcer la coopération internationale afin d'aborder ces problèmes de la manière la plus efficace possible,

Convaincu en outre que l'Afrique a un rôle crucial à jouer dans la tenue et l'aboutissement du Sommet,

Conscient que la situation sur les plans social et humain continue à se détériorer gravement en Afrique et qu'il faut corriger d'urgence cette situation inacceptable,

Résolu à assurer la participation effective de l'Afrique au processus préparatoire du Sommet et au Sommet lui-même:

1. *Invite* les Etats membres de la Commission économique pour l'Afrique à participer activement aux activités préparatoires du Sommet mondial pour le développement social en particulier aux réunions du Comité préparatoire créé par l'Assemblée générale;

2. *Souligne* que les membres de la Commission doivent adopter une position commune africaine sur les questions devant être examinées par le Sommet;

3. *Décide* qu'une position commune africaine sur les questions dont le Sommet sera saisi devrait être formulée lors de la réunion, en janvier 1994, de la Conférence des ministres africains responsables du développement humain, qui servira de réunion régionale préparatoire au Sommet;

4. *Demande* au Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique d'établir, en coopération avec l'Organisation de l'unité africaine et d'autres organisations régionales et sous-régionales africaines, la documentation nécessaire à la réunion, notamment un projet de position commune africaine sur les questions dont le Sommet sera saisi;

5. *Demande en outre* au Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique de transmettre la position commune africaine au Comité préparatoire du Sommet à sa première session, qui doit se tenir à New York du 31 janvier au 11 février 1994

*46^e séance plénière
30 juillet 1993*

1993/65. Deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique

Le Conseil économique et social.

Rappelant la résolution 44/237 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1989, par laquelle l'Assemblée a proclamé la période 1991-2000 deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique

Prenant note de la résolution 47/177 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1992, dans laquelle l'Assemblée a adopté le programme de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique et a décidé de décaler la période couverte par le programme pour qu'elle aille de 1993 à 2002

Ayant à l'esprit la résolution 739 (XXVII)¹⁶⁶ et la décision I (XXVII)¹⁶⁷ de la Conférence des ministres de la Commission économique pour l'Afrique, toutes deux en date du 22 avril 1992, relatives au développement industriel de l'Afrique,

Conscient de la nécessité d'harmoniser la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique et la deuxième Décennie des transports et des communications en Afrique,

Considérant les dispositions pertinentes d'Action 21¹⁵, adopté à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement,

1. *Note* que la Conférence des ministres africains de l'industrie, à sa 11^e réunion tenue à Port-Louis du 31 mai au 3 juin 1993, a examiné le plan d'action en vue d'harmoniser la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique et la deuxième Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique¹⁶⁸ et de formuler des recommandations à cet effet;

2. *Demande de nouveau* au Programme des Nations Unies pour le développement d'étudier la possibilité d'affecter, au titre de la composante régionale de son cinquième cycle de programmation pour l'Afrique (1992-1996), des ressources suffisantes pour financer les activités prévues par le programme de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique;

3. *Lance un appel* aux institutions financières, en particulier à la Banque mondiale et à la Banque africaine de développement pour qu'elles envisagent d'apporter un appui sans réserve au programme de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique et contribuent de façon effective au financement de projets identifiés lors de l'exécution du programme aux niveaux national, sous-régional et régional

4. *Insiste* auprès des pays africains pour qu'ils s'emploient prioritairement à mobiliser des ressources financières sur place grâce à une augmentation de l'épargne intérieure et à une meilleure gestion des ressources nationales, pour le financement et l'exécution du programme de la deuxième Décennie;

5. *Invite* les pays africains et les institutions africaines de développement à prendre les mesures nécessaires pour créer un environnement favorable, propre à stimuler l'investissement industriel, intérieur et étranger, privé et public;

6. *Demande instamment* aux pays africains de promouvoir le secteur privé et de l'associer à la prise de décisions et à l'exécution du programme de la deuxième Décennie;

7. *Invite* les pays africains à donner aux entrepreneurs africains un soutien institutionnel approprié, afin de promouvoir le développement des petites et moyennes industries;

8. *Demande* à l'Assemblée générale d'allouer à la Commission économique pour l'Afrique des ressources suffisantes pour la deuxième Décennie, en particulier en vue du développement de la coopération industrielle dans le cadre de l'exécution du programme de la Décennie;

9. *Demande* au Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique et au Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel d'harmoniser davantage leurs activités en vue d'aider les Etats membres dans leurs efforts et d'exécuter de façon effective le programme de la deuxième Décennie.

46^e séance plénière
30 juillet 1993

1993/66. Deuxième Décennie des transports et des communications en Afrique

Le Conseil économique et social,

Rappelant la résolution 710 (XXVI) de la Conférence des ministres de la Commission économique pour l'Afrique, en date du 12 mai 1991¹⁶⁹, par laquelle la Conférence des ministres a adopté le programme de la deuxième Décennie des transports et des communications en Afrique,

Rappelant également sa résolution 1991/83 du 26 juillet 1991, dans laquelle il a prié l'Assemblée générale de lancer officiellement la deuxième Décennie des transports et des communications en Afrique,

Se référant à la décision 46/456 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1991, par laquelle l'Assemblée a approuvé le programme de la deuxième Décennie, et notamment l'affectation de ressources nécessaires pour en permettre l'exécution,

Se référant également aux résolutions 91/84 et 93/89 de la Conférence des ministres africains responsables des transports, des communications et de la planification, en date des 8 février 1991¹⁷⁰ et 12 mars 1993¹⁷¹,

Ayant examiné le rapport de la Conférence des ministres africains responsables des transports, des communications et de la planification sur sa neuvième réunion, tenue à Addis-Abeba les 12 et 13 mars 1993¹⁷¹,

Considérant que les premiers examen et évaluation à mi-parcours du programme de la deuxième Décennie sont prévus pour 1994,

Notant que les nouveaux projets seraient élaborés pour insertion dans le programme en 1995,

Reconnaissant l'importance de la mobilisation des ressources et d'autres activités promotionnelles pour le succès de l'exécution du programme de la deuxième Décennie et des nouveaux projets aux niveaux national, sous-régional et régional,

Notant avec appréciation l'énorme appui fourni par le Programme des Nations Unies pour le développement pour la préparation et la mise en route du programme de la deuxième Décennie,

1. *Demande* au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement de considérer favorablement et de continuer de financer les activités à l'appui de la mise en œuvre du programme de la deuxième Décennie des transports et des communications en Afrique durant le cinquième cycle de programmation du Programme des Nations Unies pour le développement;

2. *Lance un appel* aux différentes institutions financières africaines et internationales pour qu'elles augmentent leur appui aux projets et aux activités du programme de la deuxième Décennie et facilitent leur financement;

3. *Lance un appel* aux Etats membres africains pour qu'ils assurent et poursuivent activement la mise en œuvre des nouveaux projets qui seront incorporés au programme de la deuxième Décennie;

4. *Prie* les institutions membres du Comité de mobilisation des ressources pour la deuxième Décennie des transports et des communications en Afrique, notamment la Banque africaine de développement en tant que président du Comité, de mener des activités de mobilisation des ressources et promotionnelles en vue de la bonne exécution du programme:

5. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique, en sa qualité d'organisme responsable, ainsi que tous les mécanismes compétents de la deuxième Décennie des transports et des communications en Afrique :

a) De procéder à la première évaluation à mi-parcours du programme de la deuxième Décennie en 1994, comme stipulé dans la stratégie d'exécution;

b) De réviser les objectifs et la stratégie du programme de la deuxième Décennie compte tenu de l'évolution des circonstances, si besoin est, en consultation avec les Etats membres;

c) D'aider les Etats membres et les organisations intergouvernementales africaines à élaborer et à sélectionner de nouveaux projets à inclure dans le programme en 1995 comme stipulé dans le plan d'exécution du programme¹⁷², en consultation avec les Etats membres;

d) D'organiser deux ateliers régionaux sur la deuxième Décennie de manière à diffuser la stratégie et à promouvoir les objectifs de la deuxième Décennie en Afrique;

6. *Demande* à l'Assemblée générale d'allouer à la Commission économique pour l'Afrique, en sa qualité d'organisme responsable pour la deuxième Décennie, dans le cadre du budget ordinaire, des ressources suffisantes pour lui permettre d'exécuter d'une manière effective et efficace les activités énumérées aux alinéas a) à d) du paragraphe 5 ci-dessus;

7. *Demande* au Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique de lui présenter un rapport à la Conférence des ministres à sa vingtième réunion sur les progrès réalisés dans l'application de la présente résolution.

46^e séance plénière
30 juillet 1993

1993/67. Renforcement des systèmes d'information pour le développement pour la coopération et l'intégration régionales en Afrique

Le Conseil économique et social,

Notant avec préoccupation l'ampleur de l'écart entre le Nord et le Sud en matière de circulation d'informations vitales ainsi que d'acquisition et d'utilisation des techniques d'information,

Conscient de l'importance de l'information dans la promotion de la coopération et de l'intégration régionale en Afrique, notamment par le renforcement des groupements régionaux existants et la création de la Communauté économique africaine,

Ayant à l'esprit la nécessité de mettre en place des réseaux de données et des bases de données conformément au Traité instituant la Communauté économique africaine¹⁷³ ainsi que le rôle dévolu aux techniques d'information dans la qua-